

23

RAPPORT

OBJET : CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL DANS LA ZAC DE LA GRANGE AUX BOIS.

Par délibération du 27 novembre 2008, le Conseil Municipal décidait, au terme du traité de concession Ville de Metz/SAREMM, d'approuver le bilan financier prévisionnel de la ZAC de la Grange-aux-Bois et de reprendre en régie à compter du 1^{er} janvier 2009 l'achèvement de la réalisation des travaux d'aménagement et de la commercialisation des terrains de ladite zone.

Dans cette optique, il est proposé de céder à la Société ADIM EST, dans la perspective de l'installation du centre d'appels téléphoniques de la Société PACIFICA, Compagnie d'Assurances filiale du Crédit Agricole, un terrain d'une surface approximative de 8 000 m² au prix de 35 € HT le m², soit un montant total d'environ 334 880 € T.T.C., le prix exact étant déterminé après arpентage de la parcelle.

L'immeuble est destiné à accueillir le centre d'appels téléphoniques actuellement installé en location dans les locaux du Technopôle à Metz dans un bâtiment de 1000 m².

L'objectif de cette opération est de développer l'activité (60 emplois actuellement sur Metz) et de porter l'effectif sur le nouveau site à 120 personnes.

En conséquence, la motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL DANS LA ZAC DE LA GRANGE AUX BOIS.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que, par délibération du 27 novembre 2008, le Conseil Municipal décidait, au terme du traité de concession Ville de Metz/SAREMM, d'approuver le bilan financier prévisionnel de la ZAC de la Grange-aux-Bois et de reprendre en régie à compter du 1^{er} janvier 2009 l'achèvement de la réalisation des travaux d'aménagement et de la commercialisation des terrains de ladite zone ;
- que la Société ADIM EST souhaite acquérir, à l'intérieur de cette zone, un terrain d'une surface approximative de 8 000 m² dans la perspective de l'installation du centre d'appels téléphoniques de la Société PACIFICA, Compagnie d'Assurances filiale du Crédit Agricole ;
- que l'immeuble est destiné à accueillir le centre d'appels téléphoniques actuellement installé en location dans les locaux du Technopôle à Metz dans un bâtiment de 1000 m² ;
- que l'objectif de cette opération est de développer l'activité (60 emplois actuellement sur Metz) et de porter l'effectif sur le nouveau site à 120 personnes ;

VU

- l'évaluation du Service France Domaine ;
- l'accord de la Société ADIM EST sur le prix et les conditions de cession du terrain ;

DECIDE :

1 – de céder à la Société ADIM EST– siège social B.P. 69 Zone Artisanale Lesménils – 54 703 PONT A MOUSSON CEDEX Cedex ou, sous réserve de l'agrément de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, selon le cahier des charges réglementant la ZAC de la Grange-aux-Bois, un terrain d'une surface approximative de 8 000 m² à distraire de la parcelle communale cadastrée sous :

BAN DE BORNY

Section CH – n° 289 – 81 a 40 ca,

dans la perspective de l'installation du centre d'appels téléphoniques de la Société PACIFICA, compagnie d'Assurance filiale du Crédit Agricole ;

2 – de procéder à l'établissement et à la signature d'un compromis de vente permettant à la Société ADIM EST d'entreprendre toutes les actions nécessaires au lancement de son projet ;

3 - de réaliser cette opération foncière au prix de 35 € HT le m², soit un montant total approximatif de 334 880 € T.T.C., le prix exact étant déterminé après arpantage de la parcelle et payable au comptant à la signature de l'acte authentique de vente ;

4 – de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

5 – de prendre les frais d'arpantage à la charge de la Ville de Metz ;

6 – d'encaisser la recette au chapitre 70 et à l'article 7015 service EA4 du budget de l'exercice concerné ;

7 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER